



Règlement de la manifestation



Qui ? La communauté **RunInDouai** et le **Douai Sin Athlétisme** organisent l'opération « **Sportons DOUAI** ».

Quoi ? Ce concept sous forme d'activité virtuelle solidaire sera une expérience inédite au niveau local.

Vous êtes plutôt randonnée, vélo, course à pied, roller, patinette ? Chacun y trouvera chaussure à son pied !

Distances : 3km, 5km ou 10km.

Objectif : action solidaire à effectuer en marchant, en courant, à vélo, en roller, patinette...

Engagement : tous les acteurs de cette opération s'engagent sur le site

<https://www.sportips.fr/SPD20/>

Le tarif de l'engagement se présente sous la forme d'un **don minimum de 3€**.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Attention, tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite.

A l'issue de leur inscription, les participants reçoivent par mail un dossard personnalisé aux couleurs de l'opération ainsi qu'un lien leur permettant d'enregistrer le temps réalisé et de déposer une photo de leur activité.

Les participants ont la possibilité de télécharger leur médaille attestant de leur mobilisation et de leur performance.

Quand ? L'opération « **Sportons DOUAI** » aura lieu du 27 juin 2020 de 6 heures au 11 juillet 2020 à 20 heures.

Les inscriptions seront ouvertes le 17 juin 2020 dès 8 heures.

Pourquoi ? Les boucles de Gayant, les festivités du mois de Juillet (défilé, fête foraine...) sont repoussées ou annulées. Face à cette situation inédite, nous voulions proposer une alternative sportive, **virtuelle** ! Soucieux de l'attachement au patrimoine et au tissu économique locaux, cette opération sera en soutien à l'Union du Commerce Douaisien à qui l'intégralité des dons sera reversée.



Récompenses : les participants feront l'objet d'un tirage au sort et pourront gagner des lots.

Challenge associatif du nombre : les 5 associations les plus représentées seront récompensées par des lots.

Assurance : tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition. Il s'agit d'une opération solidaire et tous les acteurs participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie. En souscrivant à l'opération, les participants doivent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent les organisateurs de cet événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération « **Sportons DOUAI** ».

Annulation : en cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement et de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des performances ou d'annuler les épreuves sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscriptions (3€) seront reversés à l'Union du Commerce de Douai.

Droit à l'image et utilisation d'image : tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « **Sportons DOUAI** » ainsi que leur ayant droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres associations ou sociétés partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse douai-sin-athletisme@wanadoo.fr, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à **DOUAI SIN ATHLETISME (DSA) Stade Demeny - 453 rue de Férin - 59500 DOUAI**. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Nota bene : l'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions et ce, sous réserve d'évolution des instructions gouvernementales.

SPORTEZ-VOUS BIEN !